



FEDERATION FRANÇAISE DU MILIEU MONTAGNARD

Siège national : 18, rue Saint Polycarpe 69001 LYON Tél. 04 78 39 49 08

Stage : Connaissance du milieu montagnard

Du 14 juin 2020 à 9 h 00 au 20 juin 2020 à 14 h 00 - Chalet Marchand 01410 - Léléx

Annexe 1 - Descriptif de la formation

1 - Objectifs du stage :

- Compléter ses connaissances en matière d'environnement montagnard pour enrichir l'animation des randonnées pédestres.
- Acquérir les connaissances pour se préparer à la seconde épreuve de l'examen probatoire du DE d'alpinisme - accompagnateur en moyenne montagne définie par l'arrêté ministériel du 3 juin 2019.

2 - Pré requis :

Aucune connaissance particulière n'est requise avant ce stage. Age minimum 17 ans. Pas de limite supérieure. Les randonnées d'application effectuées au cours du stage ne comportent pas d'esprit de compétition mais nécessitent une condition physique adaptée à la montagne (Niveau bon marcheur).

3 - Personnes concernées :

Effectif maximum : 12 participants.

- animateurs d'associations ou de collectivités qui conduisent des randonnées pédestres en milieu rural et/ou montagnard.
- Candidats à l'examen probatoire du diplôme d'État d'alpinisme - accompagnateur en moyenne montagne.
- Personnes qui souhaitent approfondir leurs connaissances personnelles, qu'elles soient membres ou non d'une association.

4 - Durée et déroulement du stage :

- La durée du stage est de 45 heures sur 6.5 jours consécutifs. Ce stage est organisé uniquement en internat.
- Les cours théoriques sont suivis d'applications sur le terrain.
- Ce stage est animé par deux formateurs fédéraux confirmés.

5 - Contenu du stage :

Ce contenu porte sur les 9 rubriques de l'arrêté ministériel du 3 juin 2019

Écologie générale :

- Rôles et réglementation : chasse et grands prédateurs.
- Équilibres et déséquilibres écologiques.
- Biodiversité et écosystème.
- Photosynthèse et respiration.
- Définition de l'espèce, évolution, classement.
- Contraintes physiques du milieu montagnard.

Faune de montagne :

- Identification d'espèces emblématiques.
- Les régimes alimentaires de la faune.
- Traces et modes de déplacement.
- Classement des vertébrés et des invertébrés.

Flore de montagne :

- Identification d'espèces emblématiques.
- Les étages de végétation ; La reproduction des végétaux.

Géologie :

- Les principales roches et principaux massifs.
- Les principales formes d'érosion et de dépôts.
- Les grandes ères géologiques : principaux repères.

Géographie et toponymie :

- Principaux points culminants.
- Sources, bassins versant des fleuves français.

- Localisation administrative des massifs français.
- Terminologie et toponymie.

Météorologie :

- Les nuages ; Dépression/anticyclone ; L'orage.
- Altimètre / baromètre.

Économie, habitat et vie sociale en montagne :

- Agriculture en montagne.
- Tourisme en montagne.
- Exploitation forestière.
- Habitat montagnard.
- Colonisation du milieu montagnard par l'homme.

Protection de l'environnement :

- Les parcs nationaux ; Les réserves naturelles.
- Les arrêtés préfectoraux de protection de biotope.
- Les interdictions générales.

Expérience de la vie en montagne :

- Les refuges de montagne.
- L'équipement du randonneur.
- Le comportement sécuritaire.
- La planification d'une randonnée ; Cartographie et balisage.
- Les moyens de communication en montagne.

6 - Équipement minimum :

- Équipement habituel pour une randonnée d'une journée :
- Chaussures de marche à tiges montantes et semelles crantées antidérapantes.
- Sac à dos (30 à 40 litres), vêtement chaud (pull-over),

- Chapeau, gourde, coupe-vent, trousse de premiers soins, couverture de survie ; Chaussures d'intérieur.
- Jumelles indispensables. Facultatif : altimètre, appareil photo, GPS, etc.
- Linge et nécessaire de toilette. Draps fournis par le centre.

7 - Évaluation du stage :

- Les aptitudes et le comportement du stagiaire pour l'animation sont évalués pendant toute la durée du stage.
- Une évaluation des connaissances est effectuée en fin de stage sous forme d'un questionnaire à choix multiples.

8 - Validation du stage :

- Attestation de stage avec mention "résultats satisfaisants / insuffisants" dont le stagiaire peut se prévaloir.
- Certificat de capacité d'animateur d'environnement montagnard délivré après avoir satisfait aux critères d'évaluation.
- Inscription sur le livret de formation du stagiaire.

Le prix comprend : les frais pédagogiques et les frais de séjour (repas ou pique-niques, nuitées (chambre à 3 ou 4 lits).

| | |
|-----------------------------|--|
| Prix particulier (1) | 635.00 € |
| - dont frais pédagogiques | 324.00 € |
| - et frais de séjour | 311.00 € |
| | Arrivée la veille : ajouter 39.00 € |

| | |
|-------------------------|-----------------|
| Prix entreprise | 896.00 € |
| dont frais pédagogiques | 585.00 € |

Inscription : acompte de 30 %. Solde 1 mois avant le stage.
Paiement chèque, carte Visa ou Mastercard, virement ou espèces.

(1) Réductions cumulables : 27.00 € aux possesseurs Carte Montagne 2019-2020 et/ou 30.00 € aux animateurs des clubs FFMM.

Informations données sous réserve de toutes modifications.

Voir les conditions générales au verso de la demande d'inscription ou sur www.ffmm.net.

Le stagiaire peut contacter AFNOR Certification pour signaler tout manquement à l'une des exigences du décret du 30 juin 2015 et/ou déposer un avis sur AFNOR Pro Contact.